

**PORTANT OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE
PUBLIQUE EN VUE DE L'ELABORATION D'UN
PLAN D'ALIGNEMENT PORTANT SUR UNE
PARTIE DE LA ROUTE DE GRATTEPANCHE**

Le maire de la commune de **VILLAZ**,

Vu le code général des collectivités territoriales;

Vu les articles L.112-1 et R.141-1 du Code de la Voirie Routière ;

Vu les articles R.141-4 et suivants du code de la voirie routière relatifs aux modalités de l'enquête publique ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 02-1-2016, en date du 15 février 2016, approuvant l'élaboration d'un plan d'alignement sur une partie de la route de Grattepanche et décidant de la mise à l'enquête publique dans le cadre de la procédure d'alignement ;

Vu les pièces du dossier soumis à l'enquête publique réglementaire comprenant un plan de situation, une notice explicative, le plan d'alignement et le plan parcellaire cadastral ;

ARRETE

Article 1 :

Il sera procédé à une enquête publique préalable à l'élaboration d'un plan d'alignement portant sur la partie de la route de Grattepanche située entre le croisement avec le chemin des Vergers et le croisement avec le chemin de la Pareusaz, pendant 15 jours pleins et consécutifs, **du mardi 08 au jeudi 24 novembre 2016** inclus.

Article 2 :

Monsieur Claude CLERC, fonctionnaire en retraite, demeurant à AVIERNOZ est nommé commissaire-enquêteur et procédera en cette qualité conformément aux dispositions ci-dessous prescrites.

Article 3 :

Un dossier d'enquête publique, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire-enquêteur sera déposé à la mairie de Villaz pendant la durée de l'enquête.

Toute personne pourra prendre connaissance sur place, d'une part aux heures d'ouverture du secrétariat de la mairie, à savoir 8h30 à 11h00: lundi, mardi, jeudi, vendredi ; 14h30 à 16h30: lundi et vendredi ; 16h30 à 19h30: mardi et jeudi ; d'autre part aux heures d'ouverture du service technique à savoir : 8h30 à 12h00 le mardi et 14h00 à 17h30 le jeudi.

Elle pourra consigner éventuellement ses observations sur le registre tenu à la disposition du public durant toute la durée de l'enquête, ou les adresser par écrit au commissaire-enquêteur, à l'adresse suivante : mairie de Villaz place de la mairie 74370 VILLAZ, ou par mail à mairie@villaz.fr.

Le commissaire enquêteur recevra, en personne, à la mairie de Villaz, les observations du public le :

-le mardi 08 novembre 2016 de 09 heures à 11heures

-le jeudi 24 novembre 2016 de 17 heures à 19 heures

Article 4 :

Une notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie sera faite aux propriétaires riverains concernés par la procédure d'alignement, sous pli recommandé avec demande d'avis de réception, lorsque leur domicile est connu ou, à leurs mandataires, gérants administrateurs ou syndics ; Lorsque leur domicile est inconnu la notification sera faite, le cas échéant, aux locataires et preneurs à bail.

Article 5 :

A l'expiration du délai de quinze jours prévu à l'article 1 ci-dessus, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire-enquêteur qui, dans un délai d'un mois, transmettra le dossier et le registre au maire, accompagné de ses conclusions motivées.

Article 6 :

Quinze jours avant le début de l'enquête, le présent arrêté sera affiché en mairie. Cet arrêté sera également affiché aux extrémités de la portion de la route de Grattepanche concernée. Un avis au public l'informant de l'ouverture de l'enquête sera en outre inséré en caractères apparents dans deux journaux diffusés dans tout le département, quinze jours avant le début de l'enquête.

Article 7 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation déposé au Greffe du Tribunal Administratif de Grenoble, 2 place de Verdun 38000 Grenoble, dans les deux mois suivant sa notification ou le début de son affichage.

Article 8 :

La directrice générale des services est chargée de l'application du présent arrêté dont une ampliation sera transmise à :

- monsieur le Préfet de la Haute Savoie
- monsieur le commissaire enquêteur
- aux riverains.

Fait à VILLAZ le 17 octobre 2016

Le maire

Christian MARTINOD

